

Magasins BARBEY-ROCHAT
meunier,
à Croix-Blanche,
à Bulle:
moitiés, seigles et avoines,
maïs concassé et moulu.
tous diverses qualités. [653]

Les noix de galle
PREMIÈRE QUALITÉ
liquide, soit 90 cent. le litre.
au bureau de la Gruyère.

Emile Lenz, à Bulle:
prix ordinaire,
papeterie à 2 fr.

Prix ord. du mag.
Fr. — 40
» 2 —
» 1 —
» 30
» 20
» 30
à 2 fr. au lieu de Fr. 4 20

re-Saisons, à Bulle:

un choix de Jersey depuis
de jolies robes d'en- [311]

chaufour
de La Tour-de-
ouvert dès le 9 juin.
JOSEPH YENNI, tuilier.

aréal. [311]
l'honorable public de la
au bas de la
à Bulle.
il tâchera
bien lui

nois Grand, forgeron.

on de Marsens.
anche 3 juin:
ne musique
et danse.
cordialement invités. [303]

TE NOUVELLE
de chaux
on à partir du 8 juin pro-
QUES CARDIS, chafournier.

rognerie. [35]
la guérison de ma-
le traitement par cor-
remèdes inoffensifs de l'Éta-
la guérison de l'ivrognerie de
N. de Moos, Hirzel; A. Vol-
Domini Walther, Courcha-
bühl, Weid p. Schönenwerd;
thenbach (Berne); Mme Sim-
Ringingen; F. Schneeburger,
rrier, Wasen (cant. de Berne).
tément soit avec consente-
du malade. Moitié des frais
gratuits. Attestations, prospec-
e gratis. Adresser: A l'Éta-
la guérison de l'ivrognerie, à [35]

vendre: [300]
MAINE de la contenance
es, situé dans la commune de
otaire FAVRE, à Bulle. [289]
A bas prix, un bon tri-
ycle.
bureau du journal qui indi-
[300]

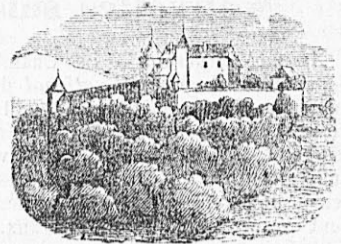
vendre: [298]
bon char neuf, à 2 che-
S'adresser à J. ROMANENS,
gignoz, Sorens.

à vendre: [298]
d'un fourneau encore en bon
bureau du journal.

vendre: [292]
rs d'ouvrage, bien fer-
s grands.
bureau du journal.
mprimerie Emile Lenz.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Étranger le port en sus,
payable d'avance.
Prix du numéro: 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:
Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.
Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 8 juin 1888.

Poursuites et faillites.

Les dispositions transitoires de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite devaient, au début des travaux préparatoires, former un chapitre final. Mais les Chambres fédérales estimèrent préférable d'en faire l'objet d'une loi distincte. On ne charge pas ainsi la loi principale, dont le caractère est durable, de dispositions qui, au bout de peu d'années, ne sont plus applicables.

La tâche qui incombait à l'auteur du projet n'était pas minime. La future loi n'est en effet pas appelée à succéder à une loi unique, mais bien à 25 lois qui diffèrent profondément entre elles.

Le département fédéral de justice et police avait eu d'abord l'idée d'élaborer une loi transitoire distincte pour chaque canton. Puis il s'est convaincu que les particularités cantonales qui échappent à toute généralisation sont moins nombreuses qu'on ne pourrait le croire à première vue. Revenu à l'idée d'une loi unique, il s'est contenté de tenir compte par des dispositions spéciales, de quelques-unes des particularités les plus excentriques et d'en abandonner quelques autres à des dispositions transitoires cantonales.

Devant un travail aussi considérable, le département de justice a fait appel au concours d'un juriste de chaque canton et a demandé à chacun un travail sur la question envisagée au point de vue de la législation qu'il représentait. On a recueilli ainsi vingt-trois travaux des meilleurs juristes de la Suisse. La réunion de ces mémoires constituerait aussi pour le public une source exceptionnelle de renseignements de législation suisse comparée en matière de procédure. Le Conseil fédéral ne pourrait-il pas les livrer à la publicité?

Au dire de ces experts, les travaux qui sont nécessaires avant la mise en vigueur de la loi prendront, dans certains cantons, jusqu'à deux années. Le projet ne pourra acquiescer force de loi, si la votation populaire est demandée, avant le 1^{er} juillet 1889. Le Conseil fédéral propose de fixer la mise obligatoire en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 1891. Les cantons resteraient libres de l'appliquer déjà avant cette date fatale.

La loi fédérale abroge, naturellement, dès son entrée en vigueur, toutes les dispositions contraires du droit cantonal. Mais ce dernier peut contenir des dispositions isolées dont la loi fédérale n'implique pas nécessairement l'abrogation. Dans un but pratique, afin d'obliger les cantons à réserver expressément celles de ces dispositions qu'ils veulent maintenir en vigueur, le Conseil fédéral propose leur abrogation *in globo*, sauf stipulation contraire.

Quel sera le régime applicable aux poursuites, faillites et séquestres, pendant au moment de l'entrée en vigueur de la loi fédérale?

M. Ruchonnet a tenu à s'affranchir d'emblée de toute doctrine pure sur la rétroactivité des lois et à se placer sur le terrain pratique. Le seul but que le législateur doit poursuivre ici, dit le *Démocrate*, c'est de faciliter autant que possible la transition de l'ancien au nouveau régime, de ménager les intérêts respectables compromis par cette opération. Le droit public suisse ne contient d'ailleurs aucune disposition positive sur la rétroactivité ou la non-rétroactivité des lois. Rarement une nouvelle loi aura bouleversé autant d'institutions anciennes et populaires que ne le fera la future loi fédérale; il importe donc de laisser au droit cantonal, pendant la période de transition, toute la latitude voulue.

En principe, le Conseil fédéral propose donc de ne pas appliquer le nouveau droit aux poursuites commencées, aux séquestres obtenus et aux faillites déclarées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Mais certains tempéraments sont nécessaires, et il faut distinguer suivant la phase dans laquelle la poursuite se trouve au moment de l'entrée en vigueur de la loi. La poursuite qui n'en est encore qu'aux sommations et aux menaces doit passer sous le régime du nouveau droit; lorsque, au contraire, par la déclaration de faillite, la poursuite a atteint son but, ou lorsqu'elle a abouti à la saisie d'objets déterminés, les opérations ultérieures doivent demeurer régies par l'ancien droit.

Mais l'existence simultanée de deux législations sur un même territoire constitue évidemment une situation anormale dont il faut hâter la disparition. Il convient donc d'assigner une limite à l'application de l'ancien droit. On prévoit, pour les poursuites dirigées sur les immeubles, un délai de trois ans, pour celles dirigées sur les meubles, un délai d'une année, sans compter la durée des procès, et pour la

liquidation des faillites antérieures à l'entrée en vigueur de la loi, un délai de trois ans.

Voilà, à grands traits, le projet du Conseil fédéral. Les spécialistes auxquels un examen bien superficiel ne saurait suffire, sont renvoyés au message du 1^{er} mai 1888. En le lisant, ils se convaincront que le Conseil des Etats se trouvera, dans la prochaine session, en présence d'une œuvre sérieusement étudiée et qu'il agira sagement en l'acceptant sans la bouleverser.

Bulletin politique.

On dirait que la France est destinée à être tous les vingt ans la proie de quelque aventurier. Maintenant, c'est le général Boulanger qui y tient la corde et qui joue les Bonaparte. C'est lui, à l'entendre, qui détient le secret de la panacée dont l'effet sera de panser toutes les blessures et de faire disparaître toutes les misères. Ce qu'il y a de triste, c'est que nombreuse est la clientèle d'ambitieux et de mécontents qui soutient et acclame le dictateur en perspective; ce qui est plus triste encore, c'est que cette agitation factice ne peut avoir pour le pays aucun bon résultat; elle n'a pour seule conséquence que de paralyser tout progrès. Les Chambres et le gouvernement français semblent bientôt ne pouvoir entreprendre de travail efficace autre que celui qui consiste à organiser la défense contre ce qu'on appelle maintenant le boulangisme.

Et cela se passe au moment où la France, au lieu de s'affaiblir en se divisant, devrait être plus que jamais forte et recueillie, au moment où l'Allemagne semble réunir contre elle une croisade de toutes les puissances européennes, où l'on entend retentir à la tribune des parlements étrangers des paroles officielles qui dévoilent à l'égard des Français une désaffection et une hostilité de moins en moins voilées.

Ce qui laisse, malgré cette situation si troublée, quelque espoir encore dans l'avenir, c'est le mieux persistant qui se manifeste dans l'état de santé de l'empereur d'Allemagne, lequel, à tort ou à raison, passe pour être un défenseur des idées pacifiques. Un moment condamné, il semble avoir vaincu la maladie. S'il en est ainsi, on en conviendra que c'est d'un bien frêle soutien que dépend actuellement la paix du monde.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 8

LE CHASSEUR D'ISARDS

PAR
ÉDOUARD DIDIER

Le lendemain, nous étions, Momas et moi, dans l'anti-chambre qui précédait le cabinet du juge instructeur, très anxieux l'un et l'autre du rôle que nous allions jouer. On m'appela le premier et je me trouvai tout à coup debout devant une grande table, de l'autre côté de laquelle était assis un lieutenant de vaisseau en petite tenue. C'était le juge-commissaire. Il avait l'aspect à la fois sévère et réservé que réclamaient ses fonctions. Au bout de la table, un sous-officier de l'infanterie marine, faisant les fonctions de greffier, était assis et prêt à écrire la déposition que j'allais faire.

Je voulus commencer par dire comme quoi j'étais certain de l'innocence d'Yves Clet. Le juge leva les yeux en jetant sur moi un regard froid qui m'arrêta net et me dit sèchement: — Attendez qu'on vous interroge.

— Allons, me dis-je tristement, il n'est pas aussi facile que je croyais de sauver un innocent.
— Vous étiez avant-hier au bain dans la salle N° 6? me demanda le juge.
— Non, monsieur, je vous demande pardon, c'était hier.
— Prenez garde, je devine votre système, me dit sévèrement le juge. Vous voulez créer un alibi à l'accusé.
— Je ne veux rien créer du tout, je dis ce qui est.
— Vous n'êtes d'accord ni avec l'adjudant de garde ni avec l'accusé lui-même; je continue: Reconnaissez-vous avoir dit à l'adjudant de service: Surveillez bien le condamné Yves Clet, je crains qu'il ne commette quelque attentat.
— Oui, monsieur, mais j'ai ajouté: à sa personne, ce qui change entièrement le sens de la phrase.
— Vous êtes rusé pour un paysan, me dit le juge.
— Non, monsieur, je ne suis pas rusé, je suis sincère et je réponds sous la foi du serment.
— C'est bien, me dit le juge, quand viendra le débat public, vous serez confronté avec l'adjudant et vous produirez chacun votre version. Retirez-vous.
— Mais, monsieur, j'ai quelque chose à ajouter à ma déposition.
— Qu'est-ce?
— Yves est innocent, monsieur, j'en ai la preuve.
— Je vous arrête là. Vous êtes ici pour répondre à une question et non pour plaider l'innocence de l'accusé! Si vous êtes avocat, réservez cela pour l'audience. Quant à présent, allez, vous pouvez vous retirer, me dit le juge en me montrant la porte.

J'étais consterné. Cependant j'eus la présence d'esprit d'attendre au dehors que Momas sortit à son tour de l'instruction.
— Qu'est-ce qu'il t'a demandé? lui dis-je en passant mon bras sous le sien.
— Momas hésitait à me répondre, cela ne me présageait rien de bon.
— Eh bien! me dit-il enfin, il m'a demandé compte d'un propos que j'ai tenu lors de notre visite à Yves dans la salle de bain N° 6.
— Quel propos?
— Ne te rappelles-tu pas que je t'ai dit, en parlant d'Yves: Ce gars-là médite un mauvais coup.
— C'est vrai, tu m'as dit cela. Mais tu entendais par là un mauvais coup sur lui-même, un attentat contre sa propre vie.
— Bien entendu.
— As-tu dit cela au juge?
— Non.
— Comment cela?
— Dame! dit naïvement Momas, le juge ne me l'a pas demandé.
— Mais ne vois-tu pas que l'interprétation de ta pensée dans une autre sens sera une charge terrible contre Yves.
— Je n'y puis rien.
— Si, tu peux t'expliquer au débat public. Et le juge ne t'a-t-il pas posé quelque autre question?
— Si fait, il veut absolument que nous soyons allés au bain avant-hier, et non pas hier.
— Et que lui as-tu répondu?

Nouvelles suisses.

Assemblée fédérale. — Les Chambres sont réunies depuis lundi. Le Conseil national discute le rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1887. Il a voté un postulat demandant une meilleure rédaction des lois fédérales. Schenk a assuré qu'on veillerait particulièrement à Fribourg à ce que les citoyens appartenant au service des postes et chemins de fer puissent exercer leurs droits électoraux. Le département militaire a consenti à appeler aux cours de répétition de l'élite dix classes d'âges au lieu de huit et à accélérer les travaux de fortification du Gothard. — Le Conseil des Etats a adopté le projet de loi sur les brevets d'invention avec les principales modifications admises par le Conseil national.

Le Conseil fédéral a approuvé la convention passée entre les compagnies du Jura-Berne et de l'Est français au sujet du transit des voyageurs qui veulent éviter la frontière alsacienne; deux nouveaux trains rapides circulent de Delle à Bâle, et deux autres vice versa.

Fortifications du Gothard. — Selon le Vaterland, les travaux de fortification du Gothard vont commencer du côté d'Andermatt; ils seront poursuivis aussi activement qu'à Airolo.

Le comité central de la société suisse des corps de pompiers s'est adressé au Conseil fédéral pour lui demander d'autoriser les corps de pompiers organisés de la Suisse à porter, pour les charges et grades analogues, les mêmes signes distinctifs que ceux qui sont en usage dans l'armée fédérale.

Chemins de fer. — Il a été question d'établir une route carrossable par le col de Jaman. Voici qu'on veut maintenant y faire passer un chemin de fer. Les journaux bernois parlent en effet de prolonger la ligne du Brünig par Interlaken, le Simmenthal, Gessenay, Château-d'Ex et Allières sur Vevey. Les études seraient entreprises bientôt par un syndicat de financiers sérieux.

L'inauguration du chemin de fer du Brünig aura lieu définitivement le 14 juin et la ligne sera exploitée d'une manière régulière dès le lendemain de la fête.

On pousse très activement les travaux du chemin de fer du Pilate et l'on pense que la ligne sera terminée cet automne.

Le transit de bois d'Autriche-Hongrie à destination de la France prend actuellement des proportions considérables. Dans les dix derniers jours, 800,000 tonnes de bois ont passé à la gare de Bienne.

Le comité central du Club alpin vient de publier un avertissement destiné à détourner les touristes des expéditions téméraires et périlleuses.

Convention diocésaine. — Les gouvernements de Lucerne et de Zoug ont adhéré à la convention conclue entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège pour le rattachement du Tessin au diocèse de Bâle. Soleure et Argovie se refusent à accorder au Tessin le droit de participer à la présentation de l'évêque.

Horlogerie. — Selon une correspondance du Bund, l'industrie horlogère à Genève est depuis trois mois dans une situation très prospère, fait qui depuis nombre d'années n'avait pas été constaté. Tout le monde a de l'occupation; les commandes arrivent de tous côtés, spécialement de l'Amérique. Les mêmes nouvelles nous parviennent de la Vallée de Joux.

Zurich. — Un habitant de Zurich a promis un don de 100,000 francs pour le cas où le Musée national suisse serait installé dans cette ville. Le comité d'initiative a remercié le généreux donateur.

— Samedi a eu lieu à Zurich une nombreuse assemblée convoquée par les comités du Grütli et des associations ouvrières et où l'on a discuté la question de la grève des charpentiers. Tout s'est passé calme-

— Dame! je n'ai pas voulu le contrarier, je lui ait dit: oui, je crois que c'est avant-hier.

— Ah! Momas qu'as-tu fait là! Le pauvre Yves est perdu.

— Si tu crois que j'étais à mon aise. Ces messieurs-là, ils vous font dire ce qu'ils veulent en vous entortillant avec leurs questions. D'ailleurs, Yves s'est perdu lui-même, il a tout avoué.

— Avoué quoi? puisqu'il n'est pas coupable. Et puis est-ce vrai? Et ce prétendu aveu n'est-il pas un piège qu'on tend à notre bonne foi?

— Non, il a dit devant toute la chambrée: C'est moi qui ai fait le coup.

— Eh bien! quand il aurait dit cela. C'est pour lui un moyen comme un autre d'en finir avec la vie. Hier, n'as-tu pas vu comme moi que cet homme veut mourir?

— Ah! si c'est son idée, laisse-le faire.

(La fin au prochain numéro.)

ment, bien que la réunion ait duré de huit heures à minuit. Les participants ont voté à l'unanimité une résolution selon laquelle les sociétés ouvrières fourniront aux grévistes appui moral et financier. Une collecte a été faite à la sortie en faveur de la caisse.

Berne. — Le conseil d'Etat a accordé à une compagnie zuricoise la concession pour les sondages et éventuellement pour l'exploitation de mines de charbon de pierre et de sel aux environs de Cornol, dans le Porrentruy, au pied du Mont Terrible.

— Une dame généreuse de Delémont a installé à ses frais une cuisine populaire où les indigents trouvent chaque jour une nourriture saine et fortifiante. Dans une salle à côté, il a été organisé un atelier où les jeunes filles peuvent venir apprendre la couture et les travaux du ménage.

— La société ouvrière de la ville de Berne a l'intention de créer une « Ecole d'agitation socialiste ». Les commençants en socialisme suivront dans cette institution des cours sur l'histoire suisse, l'instruction civique et les éléments des théories démocratesocialistes; ils seront exercés dans l'art oratoire et dans l'art de l'agitation. Aux élèves avancés on enseignera l'histoire de la Révolution, l'économie politique et ses systèmes, les idées de Karl Marx; on leur apprendra encore les moyens de procéder à des statistiques et de se servir des documents recueillis. Les questions du jour seront discutées librement entre élèves et professeurs.

— Une correspondance à la Berner-Zeitung signale la présence du général Négrier, en civil, dans le Porrentruy, où il aurait visité notamment la contrée de Miécourt aux Rangiers.

— La commission de gestion du Conseil national considère, dans son rapport, comme absolument nécessaire la création d'une cantine à Thoun. Les frais de cette construction sont évalués à 160,000 fr. Le bâtiment contiendrait, outre la cantine proprement dite, un appartement pour le cantinier, des chambres d'officiers et des salles pour les cours de théorie.

— Les fabriques d'allumettes de la vallée de Frutigen traversent de nouveau une forte crise. La Société des fabricants, formée il y a deux ans et qui a rendu de très bons services, notamment en ce qui concerne la régularisation des prix, vient de se dissoudre. Il en résulte que le prix de mille boîtes d'allumettes est brusquement descendu de 7 fr. 50 c. à 4 fr. 50 c. Or, il est impossible que, dans ces conditions, la fabrication puisse être continuée.

— La commune de Thoun a fait don à la paroisse catholique d'un terrain pour la construction d'une église.

Lucerne. — Le gouvernement de Lucerne s'est prononcé en faveur de l'introduction dans la constitution d'un article étendant la garantie de la représentation des minorités aux tribunaux de première instance. On sait que cette garantie constitutionnelle existe actuellement pour la composition du Conseil exécutif et du tribunal cantonal.

Bâle. — Dimanche à minuit, les façades de cinq maisons sur les bords de la Birse, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, se sont effondrées en partie. Cet effondrement est dû aux creusages opérés dans le lit de la Birse, pour les fondements de nouvelles voûtes. Les habitants des cinq maisons, avertis à temps par les craquements, ont pu s'enfuir sains et saufs.

— La constituante de Bâle-Campagne a rejeté, à trois voix de majorité, une proposition tendant à soumettre à une réélection périodique les ecclésiastiques et les régents. On a admis le système actuel d'après lequel un régent doit être soumis à réélection au bout de 5 ans, si une demande dans ce sens est adressée aux autorités trois mois avant le terme de ces cinq années.

Grisons. — Trois cents élèves de l'Ecole cantonale de Coire vont faire une excursion par le Splügen aux lacs de Lugano et de Côme, avec retour par le Gothard et Zurich.

— Un déplorable accident est arrivé dans un chalet situé non loin de Fajuna. Trois jeunes garçons, âgés de 14 à 15 ans, avaient allumé du feu dans l'unique pièce du chalet, pour y passer la nuit. Le matin, on les trouva étendus sans connaissance sur le sol, asphyxiés par l'acide carbonique qui ne trouvait pas d'issue. On réussit cependant à ranimer deux de ces jeunes gens, mais le troisième était déjà mort lorsqu'on le retira du chalet.

Argovie. — La fièvre scarlatine sévit avec force à Aarau. Le nombre des cas est considérable. Toutes les écoles de la ville ont été fermées.

— La municipalité de Brugg a reçu de Vienne en Autriche des offres brillantes pour l'acquisition des ruines du château de Habsbourg. Ces offres ont été transmises au Conseil d'Etat. La plupart des journaux se prononcent contre la vente de ces ruines historiques.

Vaud. — Le championnat des tricycles de la Suisse romande sera couru à Moudon le dimanche prochain. Départ de Moudon à 200 mètres de la dernière maison. Virage à l'entrée d'Avenches, vis-à-vis de l'usine de lait condensé.

— La Feuille d'Avis de La Vallée annonce qu'un bateau à vapeur sillonnera bientôt les eaux du lac de Joux.

Neuchâtel. — Les radicaux l'ont emporté aux élections communales à Neuchâtel, au Locle, à la Chaux-de-Fonds et dans la plupart des localités du canton.

Nouvelles étrangères.

France. — A la Chambre, le général Boulanger a déposé sa proposition de révision et a demandé l'urgence qui a été repoussée par 377 voix contre 186.

— La gare de la petite vitesse de Nîmes vient d'être totalement incendiée avec beaucoup de marchandises. Les dommages sont évalués à trois millions. Il y a eu trois blessés.

CANTON DE FRIBOURG

Un pèlerin fribourgeois à Einsiedeln, domestique de M. Dubey, député, de Domdidier, est tombé accidentellement d'une fenêtre du cinquième étage de l'hôtel du Paon, sur le perron de l'escalier qui se trouve devant la porte d'entrée. Le malheureux est mort, ayant eu le crâne brisé.

La section de Fribourg du Grütliverein a fait dimanche une excursion en voitures à Bulle. Au retour, l'une des voitures a versé dans un ravin entre le pont de Corbières et le village de ce nom. Le véhicule a été retourné complètement; les excursionnistes qui s'y trouvaient s'en tirent heureusement avec quelques légères blessures.

Un jeune alcoolisé, momentanément interné à l'hôpital de Fribourg, s'est pendu au barreau de sa fenêtre au moyen d'une sangle.

La saison des courses de montagne a commencé. Dimanche, par un temps splendide, la section Moléson du C. A. S. a tenu au sommet de la Dent de Broc son assemblée ordinaire de printemps, à laquelle assistaient une vingtaine de clubistes.

GRUYÈRE

Conférence de M. le vétérinaire Bertschy sur les produits et l'élevé du bétail, donnée par les soins de la Société d'agriculture de la Gruyère.

(Suite et fin.)

Le conférencier, après avoir exposé quelle est la valeur nutritive des différents aliments qu'on fournit au bétail, donne en définitive la préférence à la nourriture naturelle, le foin et le regain des prairies, qui donnent un lait gras et abondant; les tourteaux de sésame, en irritant les organes lactifères de la vache, poussent sans doute à la production du lait; mais ce lait est moins bon, moins gras, et le bénéfice qu'on croit obtenir est nul, sans compter que cet excitant use plus vite l'animal.

Que faut-il penser de l'ensilage? C'est là une nouveauté agricole qui devra lutter longtemps encore contre les habitudes, les préjugés et la routine; mais c'est une question d'avenir. Le foin, le fourrage ensilé (c'est-à-dire serré vert, aussitôt après le fauchage, dans des silos, dans des creux, tels, par exemple, que ceux où les ménagères mettent les légumes en conserve pendant l'hiver, dans le jardin, mais cimentés ou fermés par une paroi en bois, par un mur, etc.), le fourrage ensilé forme une excellente nourriture pour le bétail; celui-ci ne l'aime pas tout d'abord; mais une fois accoutumé, il le préfère au foin. Pour que ce fourrage soit bon, il doit être fortement pressé, de manière à former une sorte de choucroute. Le conférencier voudrait que les agriculteurs de la Gruyère fassent des essais à ce sujet, les années où l'on a de la peine à sécher le foin; mais comme les installations sont un peu coûteuses, il recommanderait d'en faire l'entreprise par association. Les agriculteurs trouveraient là une grande ressource lorsque le temps n'est pas favorable pour sécher les fourrages et que la récolte tout entière se trouve par ce fait compromise.

Voilà pour la question des fourrages.

Mais il ne suffit pas d'avoir une bonne nourriture, il faut aussi un bon bétail, des animaux sains et chez lesquels les aliments profitent; l'importance n'a pas besoin d'en être démontrée; avec le même fourrage, une vache peut donner 5000 litres de lait annuelle-

ment, tandis que... De belles for... faciliteront la... garde; mais... lait et en v... beaucoup plu... sède, au poin... universelle.

M. Bertsch... de la préfére... tail tacheté... noir, et voici... fin, moins j... mieux sa rac... engraisser et...

M. Marba... cet égard: i... vent 10 vach... tachetées n... pleines et lu...

Il ne faut... tacheté roug... comme l'ind... lui demande... rouge est le... qui s'écoule... élevé; nous... sinon l'étran... débouché qu... séquences.

Aussi pou... vendre de l... élève pour l... certainement...

Le confér... portante de... Il serait d... un thermom... les bourses, nablement... serait bien v... doit être de...

A ce poin... prévient un... vent inconn... tilation doit... soin d'obten... il suffit, pou... laissant pén... l'air froid d...

Le confér... ques points... nager les tr... au printemps... au moment... longuement... la tétine n'... sécrétion; l... au moment...

tions, d'ag... le veau qui... coup de la...

Quelle sa... lison des v... le plus favo... recommand... lison de n... vaut mieux... un purgati... après lui sé...

Après av... tiques, le c... cation du... avons déjà... conférence... Gruyère u... mots sur ce...

Le sous-sig... ville et de la... comme C... rue (ancien... OUVRA... 324]

A. médeci

sera à Cha

S EX PRÉ

ionnat des tricycles de la...
pour à Moudon le dimanche...
oudon à 200 mètres de la...
à l'entrée d'Avenches, vis-à-...
densé.

de La Vallée annonce qu'un...
era bientôt les eaux du lac

radicaux l'ont emporté aux...
Neuchâtel, au Locle, à la...
la plupart des localités du

étrangères.

mbre, le général Boulanger...
de revision et a demandé...
sée par 377 voix contre 186...
ite vitesse de Nîmes vient...
ée avec beaucoup de mars...
sont évalués à trois mil-...
és.

FRIBOURG

s à Einsiedeln, domestique...
Domdidier, est tombé acci-...
tre du cinquième étage de...
perron de l'escalier qui se...
entrée. Le malheureux est...
risé.

g du Grütliverein a fait di-...
voitures à Bulle. Au retour...
dans un ravin entre le pont...
de ce nom. Le véhicule a...
nt; les excursionnistes qui...
t heureusement avec quel-

mentanément interné à l'hô-...
endu au barreau de sa fe-...
ggle.

de montagne a commencé...
splendide, la section Molé-...
sommat de la Dent de Broc...
e printemps, à laquelle as-...
clubistes.

GRUYÈRE

rinaire Bertschy sur les...
bétail, donnée par les soins...
ture de la Gruyère.

(et fin.)

avoir exposé quelle est la...
ents aliments qu'on fournit...
tive la préférence à la nour-...
le regain des prairies, qui...
ondant; les tourteaux de...
anes lactifères de la vache...
production du lait; mais ce...
gras, et le bénéfice qu'on...
s compter que cet excitant

ensilage? C'est là une nou-...
lutter longtemps encore...
réjugés et la routine; mais...
ir. Le foin, le fourrage en-...
aussitôt après le fauchage...
reux, tels, par exemple, que...
mettent les légumes en con-...
us le jardin, mais cimentés...
en bois, par un mur, etc.),...
une excellente nourriture...
e l'aime pas tout d'abord;...
il le préfère au foin. Pour...
doit être fortement pressé...
sorte de choucroute. Le...
ne les agriculteurs de la...
à ce sujet, les années où...
le foin; mais comme les...
coûteuses, il recommande...
par association. Les agri-...
ne grande ressource lorsque...
le pour sécher les fourrages...
rière se trouve par ce fait

des fourrages.
voir une bonne nourriture...
des animaux sains et chez...
tent; l'importance n'a pas...
e; avec le même fourrage...
000 litres de lait annuelle-

ment, tandis qu'une autre n'en donnera que 1500. De belles formes sont certainement fort désirables et faciliteront la vente du bétail, aussi faut-il y prendre garde; mais la qualité du bétail, sa production en lait et en viande sont peut-être d'une importance beaucoup plus grande pour un pays agricole qui possède, au point de vue de ses fromages, une renommée universelle.

M. Bertschy aborde ensuite la brûlante question de la préférence entre le bétail tacheté noir et le bétail tacheté rouge, et il se prononce pour le tacheté noir, et voici pourquoi: Ce dernier, quoique moins fin, moins joli comme forme, maintient beaucoup mieux sa race, est plus robuste, plus fort, facile à engraisser et meilleur pour le lait.

M. Marbach, à Grossried, a fait une expérience à cet égard: il a deux étables, et dans l'une se trouvent 10 vaches tachetées rouges et dans l'autre 10 tachetées noires; ces dernières se conservent plus pleines et lui donnent un meilleur rendement en lait.

Il ne faut pas, pour ce motif, proscrire le bétail tacheté rouge, bien au contraire, parce que l'éleveur, comme l'industriel, doit chercher à fournir ce qu'on lui demande; or, il est un fait avéré que le bétail rouge est le plus recherché sur nos foires, c'est celui qui s'écoule le plus facilement et au prix le plus élevé; nous sommes dès lors obligés de le fournir, sinon l'étranger ira se pourvoir ailleurs, et c'est un débouché que nous perdrons, ce qui est gros de conséquences.

Aussi peut-on conseiller à celui qui élève pour revendre de choisir le tacheté rouge, mais celui qui élève pour la production du lait et de la viande aura certainement avantage à garder le tacheté noir.

Le conférencier passe ensuite à la question si importante de la tenue des écuries.

Il serait désirable que dans chaque écurie se trouve un thermomètre, cet instrument à la portée de toutes les bourses, qui permettrait à chacun d'aérer convenablement. Ce serait de l'argent bien placé, et qui serait bien vite retrouvé; la température d'une écurie doit être de 12 à 13° centigrades au maximum.

A ce point se rattache celui de la ventilation qui prévient une foule de maladies dont la cause est souvent inconnue; mais, pour être sans danger, la ventilation doit être double, c'est-à-dire qu'il faut avoir soin d'obtenir un changement d'air sans courant d'air: il suffit, pour cela, d'un soupirail avec double colonne, laissant pénétrer l'une l'air chaud et l'autre aspirant l'air froid du dehors.

Le conférencier passe ensuite rapidement sur quelques points de détails et il dit comment il faut ménager les transactions dans l'affouragement du bétail au printemps et en automne, quant à la température au moment de l'alpage, et il s'étend un peu plus longuement sur l'importance qu'il y a de bien traire; la tétine n'est pas un réservoir, mais un organe de sécrétion; le lait se produit et arrive dans les trayons au moment où l'on traite, et il importe, dans ces fonctions, d'agir doucement, en imitant le plus possible le veau qui tète; la production du lait dépend beaucoup de la manière de traire.

Quelle saison vaut-il le mieux choisir pour la vêlaison des vaches? M. Bertschy estime que le temps le plus favorable est vers Noël; et, à ce propos, il recommande, en passant, de prendre garde à la vêlaison de ne pas trop presser pour sortir le veau; il vaut mieux laisser agir la nature le plus possible; un purgatif administré à l'animal quelques jours après lui sera très favorable.

Après avoir donné ces quelques conseils tout pratiques, le conférencier aborde la question de la fabrication du fromage, du beurre, etc.; comme nous avons déjà eu l'occasion d'entendre sur ce point une conférence détaillée dont nous avons donné dans la Gruyère un résumé, nous ne disons que quelques mots sur ce point.

M. Bertschy recommande de n'employer que du lait absolument sain: il faut écarter de la chaudière tout lait de vaches échauffées, malades, etc., ou bien qui a passé dans des vases malpropres, qui a séjourné dans une atmosphère corrompue, et, cela va sans dire, le lait baptisé ne doit jamais obtenir grâce. Ces différentes causes, combinées avec l'écémage, ont fait que nos fromages deviennent dépréciés à l'étranger et qu'un savant a pu dire récemment, dans un ouvrage qui a fait certain bruit, que le fromage de Gruyère était du mi-gras, tandis que l'Emmenthal est du gras; et il a bien un peu raison; c'est aux teneurs de montages loyaux et soucieux de leurs intérêts qu'il appartient de lui donner tort.

Le conférencier fait observer qu'on chauffe généralement trop le lait et qu'il ne faudrait jamais dépasser les limites de 30 à 35° centigrades et qu'il importe de refroidir rapidement.

Il convient que la Gruyère reprenne son ancienne renommée; c'est elle qui a donné l'exemple de la fabrication des fromages à pâte dure et il est aujourd'hui historiquement établi que le premier fromage à pâte dure a été fabriqué dans la Gruyère au XVI^e siècle; aussi, notre petit coin de terre en eut-il longtemps la spécialité, et il se vendait autrefois à un prix fort rémunérateur, même plus cher que l'Emmenthal. Il dépend de nous de regagner cette vieille renommée qui se perd: fabriquons avec intelligence et, disons-le, avec loyauté, c'est-à-dire sans écrémer, nous en serons amplement dédommagés, mais il faut une entente sur ce point, sinon l'incurie et la déloyauté vivront aux dépens de la bonne volonté et des meilleures intentions.

La Gruyère a déjà traité en son temps la question de la castration des vaches taurelières; aussi nous contenterons-nous de rappeler en peu de mots que c'est une dépense de 15 fr. environ qui double à peu près la valeur d'une vache: demandez-le plutôt à ceux qui ont essayé, nous ne voulons pas d'autres preuves et nous n'en dirons pas davantage.

L'Administration communale de Bulle vient de décider qu'à l'avenir il ne sera plus toléré de bancs aux abords du Tilleul les jours de foire et de marché. (Communiqué.)

Grâce aux mesures prohibitives qui empêchent les étrangers non munis de passeports de pénétrer en Allemagne, la saison des hôtels en Suisse s'annonce sous d'excellents auspices. Nombre de familles anglaises et américaines qui avaient pris depuis quelques années l'habitude de se fixer quelques mois dans le sud de l'Allemagne vont se décider à établir leur séjour dans notre pays. On voit que le régime des passeports allemands aura de très bons résultats pour la Suisse. Il ne dépend que de nous pour que nous en profitions largement. Les hôtels balnéaires des Vosges sont quasi fermés aux Français, attirons ce courant d'étrangers avides d'air pur chez nous. Mais, pour cela, nos hôteliers de la Gruyère feront bien de s'entendre sur les mesures à prendre, et, d'un autre côté, notre conseil communal devrait mettre une fois à exécution les nombreux projets conçus en vue de rendre notre petite ville quelque peu confortable.

Nous relevons dans la liste des tireurs qui ont obtenu des premiers prix au Tir franc de Fribourg les noms suivants: *Cible Progrès*, 1^{er} prix, M. Pégaitaz, Dr; 2^e, M. Gretener, à Bulle. — *Cible Bonheur*, 3^e prix, M. Jos. Maillard, de Maules. — *Cible militaire*, 1^{er} prix, M. Ody, Alph., à Vaulruz.

Un terrible accident est arrivé, lundi passé, à Pierre Kolly, charretier chez MM. Genoud & Peyraud, à La Tour-de-Trême. Kolly allait à la scierie de Saussivue chercher un

voyage de bois; il était assis sur son char vide, tenant en mains les rênes du cheval qu'il conduisait. Ce dernier allait au pas, lorsque, apercevant au bord de la route, devant la ferme de Ferpicloz, un pontonnage de maçons occupés à la réparation d'un mur, il se mit à trotter et devança le char qui le précédait. Kolly, pris de frayeur, cherche à descendre de son char par derrière et tombe si malheureusement sur la nuque qu'il ne rebouge plus. Le cheval qu'il conduisait, reconnu très sage, s'arrête à quelques mètres plus loin sans le concours de personne.

Pierre Kolly était âgé de 54 ans et père de six enfants dont le plus jeune a onze ans. C'était son premier service dans la maison Genoud & Peyraud. Cette maison ayant fait assurer ses ouvriers à la Société de Winterthour, la famille de la victime recevra une indemnité d'environ trois mille francs.

Par disposition testamentaire, M. Hubert Thorin, ancien contrôleur des hypothèques, à Villars-sous-Mont, a légué à l'auspice du district de la Gruyère, à Riaz, une somme de 500 fr.

MM. les fromagers et laitiers sont informés qu'un dépôt de présure Hansen pour la fabrication du fromage vient d'être établi au magasin de M. E. Remy-Haffen, boulangerie-confiserie, à Bulle.

Cette présure est sans contredit la meilleure connue jusqu'à ce jour; son emploi est très recommandé par la station laitière de Fribourg. Le mode de s'en servir est facile.

La boîte présure sous forme de poudre se vend 3 fr. — de tablettes » 1 » 30 (Communiqué.)

INDICATEUR DE POCHE des chemins de fer suisses et bateaux à vapeur. Saison d'été 1888.

Ce petit livret existe depuis bientôt 11 années et il s'est acquis une nombreuse clientèle dans la Suisse allemande et dans le canton de Neuchâtel, surtout parmi la population rurale, en égard à la modicité de son prix, à l'exactitude de sa rédaction et à son format peu volumineux et par conséquent très pratique. Chaque édition se vend à un très grand nombre d'exemplaires.

Comme les lignes de chemins de fer de la Suisse romande se trouvent placées en tête du livret, le débit sera relativement aussi considérable dans les cantons romands.

En vente à l'imprimerie de la Gruyère au prix de 30 centimes l'exemplaire.

C'est toujours avec plaisir que nous attirons l'attention de nos lectrices sur les brillants résultats obtenus depuis 14 ans par la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez pour dissiper l'anémie, les pâles couleurs, la faiblesse, le froid des pieds et des mains, les crampes d'estomac, le manque d'appétit.

Ce régénérateur du sang, réconfortant, fortifiant par excellence, a obtenu les plus hautes récompenses en 1886 et 1887 dans les expositions internationales de Paris, Toulouse, Lyon, Vincennes, Boulogne-sur-Mer, le Havre, soit 4 médailles or et argent et 4 diplômes d'honneur.

Eviter les contrefaçons qui ne portent pas le nom du dépôt général de *Fréd. Golliez, Morat*, et la marque des deux palmiers.

En vente dans les pharmacies. (H28X)

Le phylloxera du commerce. De nouvelles plaintes, malheureusement trop justifiées, de la part d'industriels et de commerçants, s'élèvent contre l'insuffisance des lois pour la protection des marques de fabrique, et contre l'audace des contrefacteurs qui jouissent agréablement et impunément des peines et des sacrifices que se sont imposés les autres. C'est surtout regrettable lorsque la contrefaçon s'attaque au domaine de la médecine. Nous avons eu l'occasion de constater, par exemple, qu'il circule dans le commerce toute une série de contrefaçons plus ou moins réussies des Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt, si avantageusement connues depuis 10 ans et recommandées par les premières autorités médicales. Il faut donc toujours être très prudent en achetant des Pilules suisses, et ne pas se laisser donner d'autres pilules que les véritables Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt et exiger le prénom. Chaque boîte véritable porte sur l'étiquette une croix blanche sur fond rouge et la désignation Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt. Toute autre boîte devra être rigoureusement refusée.

Ce numéro est accompagné d'un supplément.

AVIS
Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il vient de s'établir comme **CHARRON** au bas de la Grand-rue (ancienne maison Jolliet), à Bulle.
OUVRAGE PROMPT ET SOIGNÉ
Alphonse Garin, charron. [324]

A. DEMIERRE
médecin-chirurgien-dentiste,
à BULLE [41]
sera à Château-d'Oer les 15 et 16 juin.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

Chez J. Delabays,
près du Château, BULLE:
Regu, pour la saison d'été, un nouvel assortiment en **longues-vues** (lunettes d'approche), **jumelles**, **baromètres anéroïdes**, **thermomètres** pour bains, pour fromagers et appartements; **loupes** et **lunettes** en tous genres.
Liquidation de bons **baromètres** au mercure. [325]

Aux magasins BARBEY-ROCHAT
meunier,
sous la Croix-Blanche,
à Bulle:
Froments, moitiés, seigles et avoines, comprimés, maïs concassé et moulu.
Farines et sons diverses qualités. [653]
Perdu: Entre Bulle et Gruyères, un **cousin de char** en crin. Le rapporter contre récompense à la boucherie HAFEN, à Bulle. [327]

Maréchal.
Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il vient de s'établir comme **maréchal-ferrant** au bas de la Grand-rue (ancienne maison Jolliet), à Bulle.
Par un travail prompt et soigné, il tâchera de mériter la confiance qu'on voudra bien lui témoigner.
François Grand, forgeron. [313]

Joseph Moura, Bulle:
Vins blancs et vins rouges,
garantis naturels, depuis 45 centimes le litre.
Vin blanc doux des Pyrénées,
à 1 fr. le litre.
Présure liquide et en poudre. [326]

AVIS
Pour cause de départ, **jeudi**, jour de la foire, et les **jeudis 21 et 28 juin**, au bout de la promenade, à Bulle, liquidation de **coutellerie, ferblanterie, pipes, vitrines**, etc. [323]

Aux Quatre-Saisons, à Bulle:
Reçu un beau choix de **jerseys** depuis 4 fr., ainsi que de **jolies robes d'enfants**. [311]

DENTISTE
Victor NOUVEAU,
médecin-chirurgien-dentiste, à Fribourg, sera à BULLE, **hôtel de l'Union**, chambre N° 20, tous les jours de foire. [314]

Le chaufour
de la **Tuilerie de Bulle** sera ouvert dès le 12 juin.
ULRICH frères, tuiliers. [320]

Le chaufour
de la **Tuilerie de La Tour-de-Trême** sera ouvert dès le 9 juin.
JOSEPH YENNI, tuilier. [312]

Maison à vendre.
Vendredi 15 juin courant, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Fleur-de-Lis, à Gruyères, il sera exposé en vente, en mises publiques, une grande et belle maison, située au centre de la ville de Gruyères, comprenant une dizaine de pièces et pouvant facilement être transformée en maison de pension.
 Pour voir la maison et prendre connaissance des conditions, s'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [318]

Mises de fleuries.
Samedi 16 courant, BLANC, Jean, boulanger, à Corbières, offre à louer par lots la fleurie de cette année de cinq pièces de cinq pièces de terre. Paiement le 1^{er} mars prochain. Rendez-vous des mises à 2 heures le dit jour à l'auberge du village. [321]

Changement d'atelier.
 Le soussigné avise son honorable clientèle que, dès à présent, son atelier de serrurerie est transféré dans la maison MAZONI, derrière la ville.
 Se recommande
Jules MAZONI,
 serrurier, Bulle. [319]

ATTENTION!
 Un service régulier d'omnibus s'ouvrira, à partir du 15 juin, entre Bulle et Montbarry.
 Départ de Bulle 4 h. 30 du soir.
 » » Montbarry 7 » »
 PRIX DES PLACES :
 Double course Fr. 1 —
 Simple » » — 60 [322]

Tuiles d'emboîtement,
 même dimension que celles d'Altkirch, à 110 fr. le mille rendus en gare Bulle
 DE LA FABRIQUE DE ZOLLIKOFEN
 QUALITÉ GARANTIE
 Avantages indiscutables à signaler : Éléance, solidité et ayant 30 % moins de pesanteur.
 Seul représentant pour la Gruyère :
M. Eugène Weber, camionneur, à Bulle. [281]
F. PILLOUD, à Fribourg.

Société des carabiniers DE VAULRUZ
 aura son tir annuel dimanche 10 et lundi 11 courant.
 Tous les amateurs sont cordialement invités.
 [315] LE COMITÉ.

Danse à Bourguillon
 Dimanche le 10 juin.
 Invitation cordiale.
Louis Gasser, aubergiste. [316]

AVIS
 Avis pour familles, pensions, hôtels! Dessert toujours prêt.

BISCUITS
 de l'Anglo-Swiss Biscuit Co.
 à Winterthour.
 QUALITÉ EXCELLENTE
 Prix de vente en détail :
 Qualité bon marché, 25 cent. les 100 gr.
 Meilleure qualité, 30/40 » »
 Qualité fine, 45/60 » »
 Dépôts principaux :
 Vve GLASSON et fils, Bulle.
 F. KOHL-BUBIN, Château-d'Ex.
 E. MORIER, nég., »
 MOREL, nég., Rossinières,
 et dans toutes les autres principales épiceries, boulangeries, etc., du canton.
 Se méfier des contrefaçons et demander formellement les
BISCUITS de WINTERTHOUR [655]

Aux malades
 qui souffrent de : Maladies de l'estomac et des intestins, ver solitaire, affections des poumons, du larynx, du cœur, phthisie, maladies du bas-ventre, de la vessie, de la peau, goître, affections des glandes, des yeux, des oreilles et du nez, gourte, rhumatisme, affections de l'épine dorsale, maladies du système nerveux, maladies des femmes, pauvreté de sang, est à recommander la brochure :
Traitement et guérison des maladies
 GUIDE DES MALADES
 délivrée gratuitement par la librairie de A. Niderhäuser, à Granges (Soleure) et par l'imprimerie Emile Lenz, à Bulle. [51]

POLYCLINIQUE PRIVÉE GLARIS
Guérisons.

Les soussignés ont été guéris des maladies suivantes, par traitement par correspondance, avec des remèdes inoffensifs, sans dérangement professionnel :

Incontinence d'urine, atonie de la vessie. H. Gassert, Avicourt.
Catarrhe d'estomac depuis 6 ans, ardeur dans le gosier, renvois, vomissements, douleurs dans la région stomacale, flatuosité, faiblesse. G. Eschmann, Wädenswil.
Maladie des poumons, affection tuberculeuse, toux violente, expectoration, difficultés de respiration, catarrhe d'estomac, renvois. A. Niggli, Crêt du Locle.
Catarrhe vésical, ardeur d'urine, écoulement, urine troublée, pression d'urine, difficulté extrême d'uriner depuis 2 ans. A. Meyer, Bâle.
Eruptions au visage, boutons, tannes. L. Kost, Lucerne.
Rhumatisme articulaire. J. Groninger, Dielsdorf.
Pâtes couleuses, pauvreté de sang, lassitude, règles irrégulières, nervosité, irritation, palpitation du cœur, maux de tête, chute des cheveux. J. Hotz, Adliswil.
Dartres mouillées, démangeantes, depuis 5 ans. J. Benz, Mettmensstetten.
Catarrhe intestinal, flatuosité, renvois, aigreurs, maux de ventre, constipation, selles sanguinolentes; ma mère, depuis 3 ans : dérangements d'estomac, oppression, maux de tête, lassitude, faiblesse. K. Eisenhut, Gstallden près Teufen.
Goître, gonflement de cou depuis 17 ans. A. Blaser, Lamboing.
Catarrhe pulmonaire, catarrhe bronchial, toux, expectoration, engorgement; ensuite le frère : incontinence d'urine, faiblesse de la vessie. G. Schärer, Wasen.
Dartres, varicelles, ulcères aux pieds, maux de tête. Mme Lerch, Brittnau.
Catarrhe guttural, enrouement, expectoration, engorgement, difficultés de respiration, raucité et ardeur dans le gosier. Ch. Gerber, Fahr près Luthern.
Taches de rousseur, peau tachetée. Jos. Wiss, Hagendorf.
Ulcères aux pieds, flux salin avec forte inflammation, dérangement de l'estomac, agitations. Mme Urwyler, Brittnau près Zofingue.
Verrues au visage. A. Jépple, Rapperswil.
Teigne, chute des cheveux. A. Maillard, Chaux-de-Fonds.
Taches de rousseur, peau tachetée. G. Gay, Genève.
Ver solitaire avec tête en deux heures. A. Lobsiger, Genève.
Rougeur du nez avec exanthème. Mme Escholzmatt.
Maux d'oreilles, tintement d'oreilles, surdité, catarrhe d'estomac, constipation, goutte articulaire avec inflammation et enflure. K. Bühlmann, Neuchâtel.

La publication des certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue du reconvalescent; en tout autre cas, la pleine discrétion est assurée.
4 médecins praticiens sont en fonction à la polyclinique qui est dirigée par un **médecin patenté.** Des cas difficiles sont discutés ensemble, ce qui est de grande importance pour les malades.
2250 guérisons datant surtout des années 1886 et 1887. La brochure : *Traitement et guérison des maladies*, est envoyée gratis et franco. Heures de consultations gratuites par un médecin patenté de 9 h. du matin à 5 h. du soir : à Zurich, Schützengasse 10 II, chaque dimanche, mardi et vendredi; à Bâle, Steingraben 43, chaque mercredi et jeudi; à Winterthour, Untere Museumstrasse 572 I, chaque samedi.
 S'adresser à la POLYCLINIQUE PRIVÉE, Kirchstrasse, GLARIS. [156]

Presque pour rien!
 ÉTÉ 1888
12 fr. Vêtements complets Nouveautés 12 fr.
 2000 vêtements compl. pour messieurs, destinés à une forte maison de Budapest, ont dû être retenus à Vienne par cause d'insolvabilité du commentant; j'ai profité de cette occasion en les achetant à 1/3 du prix, et j'expédie maintenant à qui que ce soit pour
12 fr. UN VÊTEMENT D'ÉTÉ 12 fr.
 tout prêt pour messieurs.
 coupe moderne, grandeur et couleur suivant désir, consistant en une jaquette, moderne et élégante, un pantalon, beau et solide, et une veste, le tout en draperie extra fine, très beaux dessins, riche nouveauté, haute mode. — Prix Fr. 12 —
 De plus :
 II. **Vêtement de printemps** en draperie fine de laine de monton jaquette ou veston, pantalon et gilet, genre varié Fr. 15 —
 III. **Vêtement complet**, ce qui se fait de plus riche Fr. 17 50

5 fr. 50 Une élégante jaquette d'été, cheviot ou en orléans premier choix. — Draperie extra supérieure. 5 fr. 50
4 fr. 50 Pantalons d'été, en laine cardée, draperie mode Fr. 4 50 série supérieure, dernier genre » 6 —
P. REIDENHANS, fin drap de Reichenberg, toute fine, sup. robe Fr. 17 50

Pour la mesure, indiquer le thorax et longueur de pantalons. Échantillons d'étoffes ne peuvent être envoyés, vu qu'il n'est mis en vente que des vêtements complets tout faits. 1 fr. de port pour le colis de 5 kg. Les expéditions se font contre remboursement.
 Adresser : MAISON M. REIDENHANS, II, Jo ebnengasse II, VIENNE (Autriche). [317]

AVIS
 A partir du 15 juin, le magasin de J. CASTELLA, flateur, à Neirivue, sera transféré dans la maison de M. FAVRE, notaire, à Bulle. [301]

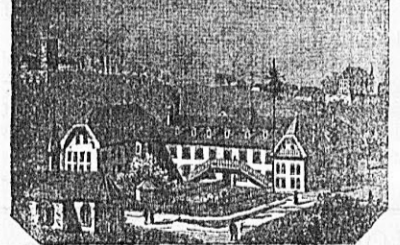
LIMES
 Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt (place du Tillou, à BULLE) que tous les jours de foire.
 Se recommande
A. Raggenbass, fab^r de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [258]

PROCURATION --- MONTREUX
E. Genton, ancien procureur-juré, a ouvert un bureau à Montreux, maison Allamand, à la Rouvenaz. — Poursuites et recouvrements. Représentation devant les tribunaux et dans les faillites. Gérance. Achat de titres, etc. (H1174M) [239]

On peut obtenir gratis et franco, par la librairie de J. Wirz, à Grueningen, la brochure :
Les hernies
 du bas-ventre et leur guérison, un conseiller pour les hernieus. [36]

Bains et douches
 à l'hôtel des Alpes, Bulle. [305]

BAINS DE BONN
 Près Fribourg (Suisse) Ouvert 15 Mai



Service divin à la chapelle. VOITURE A LA GARE DE GUIN
 Ce bel établissement (70 chambres), dont les eaux jouissent d'une si grande et ancienne réputation, est tenu d'une manière irréprochable où le trop de luxe et de grandeur habituelle sont compensés par des avantages réels. Personnel dévoué et sympathique, des soins et égards particuliers pour les malades qui s'y trouvent soignés comme dans leurs familles; table abondante et recherchée; une cave des mieux fournies, un grand vivier peuplé de truites et autres poissons; climat doux et salubre; situation agréable et pittoresque; promenades, forêts, ombrages; jeux divers, en un mot, une véritable station pour le maintien et le retour de la santé par un séjour calme et bienfaisant.

Prix : Table d'hôte, 1^{re} cl. 4 fr. 50 PAR JOUR
 2^e cl. 3 fr. 50
 50 cent. en sus pour les cures de moins de 15 jours.
 Médecin : D^octeur M. FAVRE
 279) (OFr1465) M. HOGG, propr.

Avoines de semences.
 Première qualité. — Prix réduits.
AVOINES FOURRAGÈRES
 depuis 11 fr. 50 le sac (150 litres). [137]
BLÉ NOIR POUR LA VOLAILLE
 Sous la Croix-Blanche, à Bulle

Bandages herniaires

l'excellente construction en tous genres et grands nombres seront fournis conformes aux commandes par lettre indiquant les mesures. Des bandages non convenables seront échangés gratuitement. Une brochure instructive traitant les hernies est envoyée sur demande franco et gratis. Notre bandagiste, muni d'une collection d'échantillons d'excellents bandages, restera à Fribourg, hôtel du Faucon, le 21 de chaque mois, de 8 h. du matin à 5 h. du soir, où, en prenant les mesures, il donnera des consultations gratuites. S'adresser à l'Établissement pour la guérison des hernies, à Glaris. [146]

ENGRAIS COIGNET

A BASE D'OS ET DE MATIÈRES TORRÉFIÉES
 DOSAGES GARANTIS
 Engrais spécial pour prairies et toutes cultures. — Plus de 40 médailles d'or et diplômes d'honneur aux diverses expositions.
 Agent général pour Bulle et la Haute-Gruyère : M. Seydoux, hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle. Dépôt à la gare.
 Agent pour la Basse-Gruyère : M. Féli-cien Capany. Dépôt à Marsens. [92]

Ivrognerie.

Les suivants certifient la guérison de maladies obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse) : N. de Moos, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walther, Courla-pois; G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Röhrenbach (Berne); Mme Sim-mendingen, inst., Ringingen; F. Schneberger, Bieme; Mme Farrer, Wasen (cant. de Berne).
 Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser : à l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [35]

A vendre :

Un beau **DOMAINE** de la contenance d'environ 28 poses, situé dans la commune de Sales.
 S'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [289]

On demande à acheter des actions de la Société de l'Estaminet (hôtel du Sapin, à Charmey). — Adresser les offres poste restante Bulle sous les initiales A. R. N° 70. [297]

On offre à vendre :

Les **catelles** d'un fourneau encore en bon état. — S'adr. au bureau du journal. [298]

A vendre :

Plusieurs **charrs d'ouvrage**, bien ferrés, de différents grandeurs, ainsi qu'un **break** à 1 ou 2 chevaux.
 S'adresser au bureau du journal. [292]

VERNIS DE COPAL POUR MEUBLES

Le succès sera surprenant.
 Prix du flacon avec mode d'emploi : 80 cent.
 — Seul dépôt pour le district à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle. [229]

ÉTAT CIVIL DE BULLE
 Mois de mai 1888.

Naissances :
 Charrière, Pierre-Emile, fils de Fr.-Xavier-Férol, de Cerniat. — Ruffieux, Louis-Marie-Joseph, fils de Cyprien-Nicolas, professeur, de Crésuz. — Vernaz, Elisabeth-Julie, fille de Joseph-Gustave, de Bulle. — Grangier, Marie-Angèle, fille de Pierre-Joseph-Léon, de Bulle. — Berthoud, Léonie-Charlotte, fille de Pierre-Emile, boulanger, de Châtel-St-Denis. — Pittet, Louis-Philippe, fils d'Etienne, aubergiste, de Romanens. — Kiener, Ernest, fils de Joseph, facteur postal, de Riggisberg (Berne). — Esseiva, Lucie-Julie, fille de François-Alphonse, de Maules et du Crêt. — Gex, Henri-François, fils de Frédéric-Martin, de Bulle.

Mariages :
 Decroux, Albert-Joseph, négociant, de Bulle, et Peyraud, Marie-Madeleine, de Saint-Roch (Haute-Savoie). — Moret, François-Joseph-Edouard, orfèvre-bijoutier, de Vuadens et de Bulle, et Gremard, Alexie-Céline, d'Echarlens.

Décès :
 Pasquier, Jean-Baptiste, comptable, de Bulle, âgé de 63 ans. — Crausaz, Pierre-Auguste, de Lussy (Glâne), âgé de 7 mois. — Peyraud, Nicolas-Albert, comptable, de Bulle, âgé de 21 ans. — Pipoz, Marie-Séraphine, née Charrière, de Charmey, âgée de 56 ans.
 Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'AN
 Pour la Suisse :
 Pour l'Étranger payable
 Prix du num
 On s'abonne à de p

Dro

Nos tépèle
 tage le mur
 reste de la S
 tionales. Ils
 rience pour l
 lotins frança
 Le siècle r
 gre sent.
 La Constit
 on ne saura
 per, de gran
 vivaces.
 Nos gouver
 nent être si
 mettre et l
 duite.
 Ils peuple
 nipulent à le
 ouvriers des
 électoraux.
 Et voilà q
 leur échapp
 un pas en a
 servi qu'à r
 à la cause f
 Les Cham
 réorganisati
 tera considé
 le libre arbi
 Le Tribuna
 causes dont
 son jugemen
 par les juge
 entravaient
 et empêchai
 tains jugem
 celui de la j
 D'après le
 noncerait e
 1000 fr. et,
 autres cas,
 là un progr
 tarderont p
 profondes r

FEU

CHAS

Je quittai
 et je me diri
 de voir Yves
 au nez quand
 procès ne fut
 était réunie.
 Quand ce cr
 avec bienveil
 les articles
 faux témoins.
 Je remerci
 pour moi de l
 dit devant le
 — J'ai un
 président qu
 avez-vous été